

ves aux domaines d'activité qui leur ont été assignés. Le Conseil de recherches pour la défense effectue des recherches se rapportant à la défense du Canada, ainsi qu'à la mise au point et au perfectionnement du matériel.

L'administration civile du ministère, qui relève du sous-ministre, a été établie sur une base fonctionnelle. Aidé par un sous-ministre associé, le sous-ministre assure de manière continue la surveillance et le contrôle des questions financières relatives aux opérations, à la logistique et au personnel, ainsi qu'à l'administration. Trois sous-ministres adjoints sont préposés, dans la Division du sous-ministre, aux services suivants: l'administration et le personnel, la logistique et les finances. Le juge-avocat général, le secrétaire du ministère et le directeur des services d'information relèvent également du sous-ministre.

Le conseil de la Défense se réunit à intervalles réguliers, afin d'étudier les aspects essentiels de la ligne de conduite à suivre, et de donner des avis à ce propos. Le ministre de la Défense nationale est président du conseil, qui comprend en outre le sous-ministre de la Défense nationale, le chef de l'état-major de la Défense et le président du Conseil de recherches pour la défense à titre de membres, puis un secrétaire. Les chefs de division au QGFC et le vice-président du Conseil de recherches pour la défense sont membres associés.

Liaison avec l'étranger

Le chef d'état-major de la Défense, représentant militaire du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit donner son avis sur toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et agir en qualité de conseiller militaire des délégations canadiennes à l'OTAN*. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient aussi: 1° l'État-major de liaison des Forces canadiennes, à Londres, qui représente en Grande-Bretagne les Forces armées canadiennes et le Conseil de recherches pour la défense, et dont le commandant est le premier conseiller militaire du Haut-commissaire du Canada, à Londres; 2° l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Washington, qui représente aux États-Unis les Forces armées canadiennes et le Conseil de recherches pour la défense, et dont le commandant est le premier conseiller militaire de l'ambassadeur du Canada à Washington, et le représentant national du Canada au Quartier général du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT); 3° le représentant du Canada au sein du Comité militaire de l'OTAN en session permanente à Bruxelles, un conseiller militaire du représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN et un représentant militaire national auprès du SHAPE; 4° des attachés militaires dans divers pays du monde. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense étudie un certain nombre de questions relatives à la défense, qui intéressent aussi bien le Canada que les États-Unis, et elle renseigne les deux gouvernements à cet égard.

Tarif des soldes applicable aux Forces canadiennes

Le barème général de la solde est le même pour les grades correspondants dans les trois Armes. Les tableaux 1 et 2 indiquent le tarif mensuel de la solde des officiers et des hommes, respectivement, en vigueur le 1^{er} octobre 1967. On trouvera, à la suite du tableau 2, le tableau de correspondance des grades de la marine, de l'armée et de l'aviation.

* Les contributions du Canada à l'OTAN sont indiquées aux pp. 190-191.